

Dakar, le

31 DEC 2021



AVIS DE RECRUTEMENT

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) lance un appel à candidatures pour le recrutement de deux cent soixante (260) agents cartographes pour les travaux cartographiques du RGPH-5, prévus en 2022.

I - DESCRIPTION DU POSTE

Mission(s) principale(s) :

L'Agent cartographe devra fournir tous les renseignements nécessaires, pour bien répartir le volume de travail lors de la phase de dénombrement, afin que chaque agent recenseur ait une zone d'évolution précise dans sa taille et ses limites. Faciliter la collecte des données et d'en garantir l'exhaustivité, tout en évitant les omissions et les doubles comptes.

Activités du poste :

- Collecter des données sur les concessions affectées par le chef d'équipe ;
- Dénombrer les ménages dans les concessions ou infrastructures habitées ;
- Faire la mise à jour graphique des cartes de DR reçues du Chef d'équipe ;
- Renseigner durant ses tournées la partie du questionnaire communautaire relative aux équipements et unités de production ;
- Procéder au dénombrement des infrastructures de base et équipements communautaires situés dans le parcellaire des concessions ;
- Relever les coordonnées géographiques des équipements et unités de production en plus de l'existence dans la localité (Q/V/H) ;
- Consolider la composition des DR et le rattachement des hameaux ;
- Renseigner la fiche logistique et la fiche de transhumance ;
- Transmettre régulièrement avec sa tablette la situation du jour au chef d'équipe ;
- Procéder à la transmission directe des données collectées sur le terrain avec sa tablette vers le serveur.

II – PROFIL ET QUALIFICATIONS

Les candidats à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgé (e) de moins de 60 ans ;
- Être certifié (e) en technique de cartographie des enquêtes ;
- Avoir fait une opération cartographique de mise à jour des DR échantillons d'une enquête, avec l'usage de support électronique (tablettes, smartphone, GPS, etc.) ;
- Avoir participé à une cartographie d'un recensement (RGPH, RGPHAE, RGE, RGA) ;
- Etre disponible immédiatement et libre de tout engagement.

III – DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats doivent postuler via la plateforme de recrutement <http://recrute.ansd.sn> disponible sur le site WEB de l'ANSD. Date Limite de dépôt des candidatures : **le mercredi 12 janvier 2022 à 17 heures précises.**

Il ne sera donné suite qu'aux candidatures pour lesquelles l'ANSD aura exprimé un intérêt et les présélectionnés compléteront leurs dossiers (copies légalisées des diplômes, attestations de travail/service et curriculum vitae).

Le Directeur Général



Allé Nar DIOP